



Panorama affaires publiques des actualités du monde de la santé

Semaine du 11 novembre 2024

EN RÉSUMÉ

Nominations

Marie Grosset, maître des requêtes au Conseil d'État, est nommée conseillère spéciale au cabinet de Paul Christophe, ministre des Solidarités, de l'Autonomie et de l'Égalité entre les femmes et les hommes.

Marion Fauvet est nommée conseillère promotion d'une société inclusive au cabinet de Charlotte Parmentier-Lecoq, ministre déléguée chargée des Personnes en situation de handicap.

Laurent Bien, ancien directeur de l'Agence régionale de santé (ARS) des îles Wallis et Futuna, se verrait confier la direction de l'Agence régionale de santé (ARS) de Guyane.

Natacha Lemaire, jusqu'ici rapporteure générale du comité technique et du conseil stratégique de l'innovation en santé, ancienne adjointe au secrétaire général des ministères chargés des Affaires sociales, rejoint le Groupement hospitalier de territoire Cœur de Grand Est.

INFOS ET CHIFFRES CLÉS

PLFSS – Les rapporteurs du PLFSS pour 2025 au Sénat ont proposé de réformer les allègements de cotisations sociales en les ajustant pour limiter l'impact sur l'emploi, notamment pour les secteurs à bas salaires, tout en maintenant l'objectif de réduire le déficit de la sécurité sociale. Ils se sont opposés à une baisse des cotisations pour les salariés proches du SMIC et ont suggéré des modifications des seuils, notamment en abaissant les plafonds pour les réductions de cotisations maladie et allocations familiales. En outre, un comité de suivi de la réforme des allègements généraux serait créé pour en évaluer l'impact à long terme, et des ajustements concernant les accidents du travail et les maladies professionnelles ont également été proposés pour améliorer l'indemnisation.

Budget 2025 – Le 12 novembre 2024, l'Assemblée nationale a rejeté un projet de budget pour 2025 modifié par l'opposition de gauche, qui avait introduit de nouvelles taxes pour réduire la dette de la France, entraînant un vote de 362 contre 192. Le gouvernement de Michel Barnier, en difficulté avec sa majorité, doit désormais soumettre un texte révisé au Sénat pour parvenir à un compromis, tout en étant sous pression de maintenir la crédibilité financière de la France. Les députés ont ajouté des taxes d'une ampleur estimée à 75 milliards d'euros, mais des mesures jugées incompatibles avec l'Union européenne et la constitution ont réduit les prévisions de recettes à environ 12 milliards d'euros.